

FACTURE

N° OR : OCTA 14031 1

N° Bordereau :

Pièce : TR2503434

Exercice : 2025

Date : 15-07-2025

Page : 1 / 1

ORIGINAL

CHAMBRES
D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT

30 Avenue Jean Jaurès

CS 60199

46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21

Fax :

N° Siret : 18460002100010

N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2025 / TR2503434

Objet : Accompagn. Déclaration PAC 2025

Prestataire : MULLER MANON

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
156437 PAC - Accompagnement à Déclaration	1	78,000	78,00	20,00

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00	Devise : EUR
Montant HT	78,00	78,00
Base de TVA	78,00	78,00
Montant TVA	15,60	15,60
Total TTC	93,60	93,60
Net à payer	93,60	93,60

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR7610071460000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valeur titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement.

conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

----- Coupon à retourner -----

Etablissement : D46S01 CDA LOT
1153405 LUCHIES TOM
Date échéance : 15-08-2025

Référence à rappeler : 2025 / TR2503434

PRLR Prélèvement 30 jours à date d'échéance de la facture

Montant Net en EUR : 93,60